



# Conditions de travail: gestion de la PAC, crises sanitaires et contrôles en exploitation

Rencontre avec le Ministre le 27 juillet 2017

L'Alliance du Trèfle estime que la qualité de vie au travail représente une attente prioritaire des agents et constitue une condition indispensable au bon fonctionnement de l'administration de l'État comme à l'efficacité du service aux usagers. Elle implique le respect des personnes, le respect des chartes du temps, l'attention portée et l'explication du sens du travail ainsi qu'une action volontariste de prévention et de traitement des risques psycho-sociaux.

## **Gestion de la PAC et crises sanitaires : faire évoluer les organisations et les systèmes**

Nos collègues des services d'économie agricole et de l'ASP ont amplement souligné la complexité de certains modes opératoires. Alors qu'ils connaissent depuis plusieurs années des conditions de travail difficiles pour la mise en œuvre de la politique agricole commune en France, la décentralisation du deuxième pilier de la PAC a conduit à ce que l'outil OSIRIS, conçu pour gérer une centaine de dispositifs, doive désormais en gérer 1 300, ce qui fait craindre que le système ne puisse fonctionner de façon satisfaisante jusqu'à la fin de la programmation.

Les agents des services vétérinaires, dans les services déconcentrés et en administration centrale, ont dû affronter deux épizooties d'influenza aviaire en deux ans, pour lesquelles ils se sont dépensés sans compter. Il est regrettable qu'une organisation nationale préétablie ne prévoit pas de renforts pour les structures départementales confrontées à des crises de grande ampleur.

## **Contrôles de terrain : assurer la sécurité des contrôleurs**

Si l'Alliance du Trèfle déplore profondément la mort d'un éleveur de Saône-et-Loire, elle tient à attirer votre attention sur la fragilisation de l'équipe de la DDPP71 et notamment du collègue intervenu sur cet élevage.

Avant le décès de l'éleveur, pendant les dix jours de sa fuite, lorsque l'émotion n'avait pas encore effacé la raison, le journal local indiquait qu'un ancien porte-parole départemental de son syndicat faisait état des problèmes de cette personne, toujours en conflit avec l'administration et de ses propos fréquemment menaçants. Il avait également souligné l'attitude conciliante de la DDPP, qui, avec l'appui de la chambre d'agriculture et de son syndicat, avait remis à jour l'inventaire de son cheptel.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, les contrôleurs doivent intervenir avec des gendarmes et sans information préalable. Durant le contrôle du 11 mai, l'éleveur avait, avec son tracteur, tenté de renverser les gendarmes et les agents des services vétérinaires présents. Il avait également indiqué, dans un mail adressé au journal local durant sa cavale, qu'il avait observé la famille du collègue à son domicile. Cette famille a vécu durant plusieurs jours dans une extrême angoisse dont il n'a jamais été fait mention.





Le 20 mai, les gendarmes ont ouvert le feu sur un fugitif qui fonçait sur eux avec sa voiture et qui avait à portée de main un pistolet mitrailleur chargé.

Depuis ce décès, les services de contrôle, et notamment ce collègue ont été abusivement mis en cause dans la presse, en particulier par certains responsables syndicaux agricoles. Comme les agents directement concernés, nous ne comprenons pas la faiblesse des réactions du ministère et nous souhaitons que le plus large soutien soit apporté à nos collègues. La précédente directrice de cabinet avait été alertée sur ce sujet.

La distribution d'un tract anonyme mettant en cause ce contrôle diligenté par des agents de vos services, notamment le 5 juillet en Seine-et-Marne, à l'entrée d'une réunion portant sur les contrôles conditionnalité, ne peut être laissée sans suite.

Ce type de document peut pousser certains agriculteurs en grande difficulté à avoir des comportements violents vis à vis des agents et fait revenir en mémoire les dramatiques assassinats de Sylvie Trémouille et Daniel Buffière.

La sécurité de nos collègues contrôleurs, qu'ils soient dans les services déconcentrés ou en établissement public, est au cœur des préoccupations de l'Alliance du Trèfle. Le rapport sur les contrôles en agriculture, rédigé sous la direction de Mme Massat en mai 2015, a formulé des recommandations pertinentes. Nous tenons à insister particulièrement sur :

- la communication en direction des agriculteurs et de leurs organisations professionnelles,
- la formation des contrôleurs et la nécessité d'éviter les instructions contradictoires,
- le soutien à apporter aux agents de la part de leur hiérarchie.